



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving
Box/Boîte de Réception des Soumissions
Bid Receiving Box/Boîte de Récepti
1st Floor/1ère étage, Suite 1212
100-1045 Main Street
Moncton
New Brunswick
E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Système surveillance température Système de surveillance de température de Laboratoires-Moncton NB & Winnipeg MB	
Solicitation No. - N° de l'invitation F4750-210809/A	Date 2021-11-11
Client Reference No. - N° de référence du client F4750-210809	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-033-6075	
File No. - N° de dossier MCT-1-44056 (033)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Standard Time AST on - le 2021-12-02 Heure Normale de l'Atlantique HNA	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Young (MCT), Leesa	Buyer Id - Id de l'acheteur mct033
Telephone No. - N° de téléphone (506) 871-1716 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS 343 UNIVERSITE AVE P.O.BOX 5030 MONCTON New Brunswick E1C9B6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau
d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)
1045 Main Street / 1045, rue Main
Moncton
New Bruns
E1C 1H1

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2 ÉNONCÉ DU BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU.....	2
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	3
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.5 LOIS APPLICABLES	6
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	12
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	12
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	13
6.2 ÉNONCÉ DU BESOIN	13
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	13
6.4 DURÉE DU CONTRAT	14
6.5 RESPONSABLES.....	15
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES.....	16
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	17
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	18
6.10 LOIS APPLICABLES	18
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	18
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	18
6.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	19
6.14 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - FAB DESTINATION ET DDP	19
ANNEXE «A» ÉNONCÉ DES TRAVAUX	20
ANNEXE «B» BASE DE PAIEMENT (PAGE 1 DE 5)	25
ANNEXE «C» CRITERES D'EVALUATION OBLIGATOIRES ET TECHNIQUES	30
ANNEX « D » ATTESTATION DE L'EXIGENCE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19	36
ANNEXE « E » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	38
ANNEXE « F » LISTE D' ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES	39
APPENDICE A – DESCRIPTIONS D'UNITÉ ET PLANS D'ÉTAGE (MONCTON & WINNIPEG)	41

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé du besoin

1.2 Énoncé du besoin - soumission

Le besoin à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

1.5 Exigence de vaccination contre la COVID-19

Cette exigence est assujettie à la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs. Le fait de négliger de compléter et de fournir l'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 dans le cadre de la soumission rendra **la soumission non recevable**.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020/05/28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
B3000T	Produits équivalents	2006/06/16
B4024T	Aucun produit de remplacement	2020/07/01
C9000T	Prix	2010/08/16

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

TPSGC Acquisitions, Boîte de Réception des Soumissions
1^{ère} étage, Suite 1212
100-1045, rue Main
Moncton, N.-B. E1C 1H1

numéro de télécopieur : (506) 851-6759

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions au Nouveau-Brunswick / Île-de-Prince-Édouard (N.-B./Î.-P.-É.), l'adresse de courriel est la suivante :

TPSGC.RAReceptionSoumisNBPE-ARBidReceivingNBPE.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des

soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

2.3 Ancien fonctionnaire

Ancien fonctionnaire – concurrentiels - soumission

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi](#)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2019-01 et aux Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante **au moins 7 jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- ☐ Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - ☐ Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- ☐ Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

- ☐ Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (one exemplaires papier)
Section II : Soumission financière (one exemplaires papier)
Section III : Attestations (one exemplaires papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- ☐ Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013/11/06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe «C»

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Critères techniques cotés tel que précisé dans l'annexe «C»

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014/06/26) Évaluation du prix - soumission

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
- b) satisfaire à tous les critères obligatoires; et
- c) obtenir le nombre minimal de **40 points** exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.

L'échelle de cotation compte **125 points**.

2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a), ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60% sera accordée au mérite technique et une proportion de 40% sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit: le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60%
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40%.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40 %)

	Soumissionnaire		
	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale	115/135	89/135	92/135

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Prix évalué de la soumission	55000,00 \$	50000,00 \$	45000,00 \$
Calculs			
Note pour le mérite technique	115/135 x 60 = 51.11	89/135 x 60 = 39.56	92/135 x 60 = 40.89
Note pour le prix	45/55 x 40 = 32.73	45/50 x 40 = 36.00	45/45 x 40 = 40.00
Note combinée	83,84	75,56	80,89
Évaluation globale	1^{er}	3^e	2^e

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 (Annexe «D »)

Selon la Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs, tous les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission, l'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 jointe à cette demande de soumissions afin que leur soumission puisse être considérée davantage. Cette attestation jointe à la demande de soumissions à la date de clôture est jointe au contrat qui en découle et fait partie intégrante du contrat

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwpsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwpsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé du besoin

Énoncé du besoin - contrat

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe «A».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

N° de l'invitation - Solicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020/05/28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars, 2023 inclusivement (pour les article d'entretien selon Annex B – Base de paiement).

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 1 mars, 2022.

6.4.4 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus trois (3) période(s) supplémentaire(s) d'une année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.4.6 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « B » Base de paiement du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Leesa Young
Titre : Agente d'approvisionnement
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1045, rue Main, 4ième étage
Moncton, N.-B.
E1C 1H1
Téléphone : (506) 871-1716
Télécopieur : (506) 851-6759
Courriel : leesa.young@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Sera détaillé dans tout contrat résultant des présentes

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (soumissionnaire veuillez compléter)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement

Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B – Base de paiement selon un montant total de ____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Limitation de Prix

Clause du Guide des CCUA C6000C

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.3 Paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008/05/12), Paiement unique

6.7. Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Une facture sera émise pour chaque endroit de travail, soit Moncton, NB et Winnipeg, MB, à :
Moncton, NB : *(sera identifier à l'attribution du contrat)*

Winnipeg, MB : Envoyé facture électronique au: DFOinvoicing.xncr@dfm-mpo.gc.ca
AP Coder: Kim Thomas

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2020/05/28), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé du besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Critères d'évaluation techniques
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
A9039C	Récupération	2008/05/12
A9041C	Récupération	2008/05/12
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010/01/11
B1501C	Appareillage électrique	2018/06/21
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

G1005C

Assurances - aucune exigence particulière

2016/01/28

6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

6.14 Instructions d'expédition - FAB Destination et DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FAB destination **343 Avenue de l'Université, Moncton, N.-B. E1C 9B6 Canada** and **501 University Crescent, Winnipeg, Manitoba R3T 2N6 Canada** incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 Énoncé

1.1. *Objective:*

Les Laboratoires de la santé des animaux aquatiques (AAHL) du Centre des pêches du Golfe (GFC) situé à Moncton et l'Institut des eaux douces (FWI) situé à Winnipeg doivent remplacer leur système actuel de surveillance de la température qui approche la fin de sa durée de vie utile. Le système actuellement utilisé surveille la température dans diverses pièces et diverses unités (incubateurs, réfrigérateurs, congélateurs, congélateurs ultra-froids) et alerte le personnel lorsqu'une unité ou une pièce particulière n'est pas conforme aux spécifications. Ces unités sont réparties sur deux étages aux deux endroits.

1.2. *Background:*

Le Système de laboratoire national pour la santé des animaux aquatiques (NAAHLS) de Pêches et Océans Canada (MPO) est le système de laboratoire national du Canada pour les analyses diagnostiques et la recherche visant à appuyer le Programme national sur la santé des animaux aquatiques (NAAHP) en partenariat avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

L'objectif de ce programme réglementaire est la protection de la santé des ressources aquatiques du Canada ainsi que notre marché d'exportation du poisson et des produits de la mer en :

- Prévenant la propagation des maladies des animaux aquatiques au Canada;
- Protégeant contre l'introduction d'agents pathogènes exotiques en provenance d'autres pays.

Le NAAHLS est composé de quatre (4) laboratoires à travers le Canada et deux (2) de ces laboratoires, les laboratoires de la santé des animaux aquatiques du Centre des pêches du Golfe situé à Moncton, Nouveau-Brunswick, et les laboratoires de la santé des animaux aquatiques de l'Institut des eaux douces situé à Winnipeg, Manitoba, doivent remplacer leur système de surveillance de la température actuel, qui sera abandonné par le fabricant à la fin de 2023. De plus, le support technique pour aider à résoudre les problèmes avec leur système actuel est en cours d'élimination. Des fonds ont été réservés pour remplacer ces systèmes.

Un système fonctionnel de surveillance de la température permet la surveillance continue des températures dans les équipements à température contrôlée tels que les réfrigérateurs, les congélateurs et les incubateurs pour garantir que l'intégrité des échantillons est maintenue de la réception à son élimination. Ceci est crucial pour la sauvegarde des échantillons et du matériel critique et est une exigence pour l'accréditation des laboratoires. Un tel système doit permettre la collecte et la manipulation de données historiques pour détecter les tendances (par exemple, déterminer rapidement si une unité est défaillante), créer des rapports personnalisables de surveillance de la température, fournir des enregistrements électroniques, interroger les résultats, etc. Les utilisateurs du système peuvent définir des seuils supérieurs et inférieurs pour déclencher une alarme lorsque les températures tombent en dehors de la plage de fonctionnement recommandée.

1.3. Terminologie:

AAHL – Laboratoires de la santé des animaux aquatiques
FWI – Institut des eaux douces
GFC – Centre des pêches du Golfe
LIAS – Service d'accès local à internet
MPO – Pêches et Océans Canada
NAAHLS – Système de laboratoire national pour la santé des animaux aquatiques
NAAHP – Programme national sur la santé des animaux aquatiques

2.0 Documents de référence:

2.1 Annex A – Énoncé de travail
2.2 Annex B – Base de paiement
2.3 Annex C – Exigences obligatoires et critères d'évaluation technique
2.4 Appendice A – Descriptions des unités et plans d'étage

3.0 Besoin:

3.0.1 Fournir et installer un (1) nouveau système de surveillance de la température au GFC situé à Moncton, N.-B. Canada, conformément aux exigences obligatoires et aux spécifications supplémentaires énumérées dans les annexes A et C et aux spécifications énumérées dans l'appendice A.

3.0.2 Fournir et installer un (1) nouveau système de surveillance de la température au FWI situé à Winnipeg, Manitoba Canada, conformément aux exigences obligatoires et aux spécifications supplémentaires énumérées dans les annexes A et C et aux spécifications énumérées dans l'appendice A.

3.1 Énoncé des travaux:

3.1.1 Exigence – Fournir un (1) nouveau système de surveillance de la température au GFC situé à Moncton, N.-B. et un (1) nouveau système de surveillance de la température au FWI situé à Winnipeg, au Manitoba. Les GFC-AAHL et FWI-AAHL nécessitent un nouveau système de surveillance de la température conformément aux exigences obligatoires et aux spécifications supplémentaires énumérées dans les annexes A et C et aux spécifications énumérées dans l'appendice A.

3.1.2 Exigence – Installer et tester le système dans les laboratoires et salles du GFC et du FWI. Le GFC-AAHL et le FWI-AAHL nécessitent l'installation du système de surveillance de la température fourni et la démonstration que le système est entièrement fonctionnel et capable de surveiller la température de toutes les unités et pièces énumérées dans l'appendice A.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.1.3 Exigence – Offrir une formation au personnel. Le GFC-AAHL et le FWI-AAHL nécessitent la formation du personnel sur l'utilisation et la maintenance préventive de ce système de surveillance de la température.

3.1.4 Exigence – Fournir le stockage de données dans un cloud et un soutien technique pour ce système de surveillance de la température conformément aux exigences obligatoires et aux spécifications supplémentaires énumérées dans les annexes A et C et aux spécifications énumérées dans l'appendice A.

3.2 Taches:

3.2.1 Tâche – Terminer l'installation des systèmes fournis, y compris les logiciels et le matériel. L'entrepreneur doit installer les systèmes conformément aux spécifications énumérées dans les annexes A et C et démontrer que tous les aspects des systèmes sont fonctionnels. Au GFC, les unités et les pièces à surveiller s'étendent sur deux étages, y compris des zones supplémentaires à l'extérieur du bâtiment. Au FWI, les unités et les pièces à surveiller s'étendent sur deux étages.

3.2.2 Tâche – Terminer la formation du personnel. L'entrepreneur doit fournir une formation au personnel des deux sites sur l'utilisation, l'entretien préventif et le dépannage des systèmes, y compris, mais sans s'y limiter, l'acquiescement des alarmes, le remplacement des sondes et des transmetteurs, la modification des informations du système (c.-à-d. les spécifications de température), l'ajout ou le retrait de sondes, etc.

3.2.3 Tâche – Terminer la configuration de la base de données cloud. L'entrepreneur doit terminer l'installation des systèmes de stockage de données dans un cloud conformément aux exigences obligatoires et aux spécifications supplémentaires énumérées dans les annexes A et C et aux spécifications énumérées dans l'appendice A.

3.3 Livrables et Critère d'acceptance:

3.3.1 L'entrepreneur devra fournir tout le matériel requis pour les systèmes de surveillance de la température au plus tard **le 1er mars 2022** au GFC-AAHL situé au 343, avenue de l'Université, Moncton, N.-B. E1C 9B6 Canada et au FWI-AAHL situé au 501 University Crescent, Winnipeg, Manitoba R3T 2N6 Canada. Reportez-vous à l'annexe A et à l'annexe C pour les exigences matérielles. Le paiement du matériel sera effectué suite à la réception et l'acceptation du matériel.

3.3.2 L'installation peut être retardée au-delà de la date de livraison selon les contraintes énumérées à la section 3.4. Le paiement pour l'installation sera effectué suite à la démonstration que les systèmes ont été installés conformément aux spécifications des annexes A et C et sont entièrement fonctionnels.

3.3.3 Le stockage de données en nuage et le support technique doivent être disponibles lorsque l'installation est terminée et que les systèmes sont entièrement fonctionnels. Le paiement de ces services sera effectué sur démonstration que les systèmes ont été installés conformément aux spécifications énumérées dans les annexes A et C et sont entièrement fonctionnels.

3.4 Contraintes:

3.4.1 Contrainte – L'installation ne peut pas être complétée tant qu'un LIAS n'a pas été installé et est fonctionnel au GFC à Moncton, N.-B. et au FWI à Winnipeg, au Manitoba. Le processus d'obtention de ces LIAS ne pourra débuter qu'après l'attribution du présent contrat. Par conséquent, la date d'achèvement pour l'installation de ces LIAS est hors du contrôle du GFC et du FWI et en dehors de la portée de cette proposition.

3.4.2 Contrainte - Certaines restrictions et/ou directives hors du contrôle de l'AAHL peuvent s'appliquer pour l'accès au GFC/FWI et/ou au Nouveau-Brunswick/Winnipeg, Canada en raison du COVID-19. L'entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'il se conforme à ces restrictions et/ou directives avant de planifier l'installation. Tout entrepreneur entrant dans le GFC et/ou le FWI doit être entièrement vacciné contre le COVID-19.

3.4.3 Contrainte - L'accès au GFC et au FWI est limité aux heures normales de bureau (8 h à 16 h) et le personnel de l'entrepreneur responsable de l'installation sera tenu de respecter ces heures. De plus, le personnel de l'entrepreneur responsable de l'installation devra signer un accord de confidentialité et devra accepter d'être supervisé en tout temps par un commissionnaire fourni par le GFC-AAHL ou FWI-AAHL.

3.4.4 Contrainte - L'entrepreneur comprend que les installations du GFC-AAHL et du FWI-AAHL sont utilisées pour traiter des matériaux pouvant contenir des agents pathogènes pouvant causer des maladies chez l'humain et accepte de se conformer aux directives de sécurité lors de l'accès aux zones où ces matériaux sont traités. Le GFC-AAHL et le FWI-AAHL veilleront à ce qu'aucun matériel potentiellement dangereux pour l'humain ne soit traité lorsque l'entrepreneur se trouve à proximité immédiate.

3.4.5 Contrainte – Le bâtiment du GFC a été construit en 1948 et sa disposition a un impact sur les signaux sans fil. L'entrepreneur comprend que l'installation de répéteurs ou de points d'accès peut être nécessaire pour permettre à tous les émetteurs de communiquer avec la passerelle. Se référer à l'appendice A pour un plan d'étage du bâtiment.

3.4.6 Contrainte – La disposition du bâtiment du FWI a un impact sur les signaux sans fil. L'entrepreneur comprend que l'installation de répéteurs ou de points d'accès peut être nécessaire pour permettre à tous les émetteurs de communiquer avec la passerelle. Se référer à l'appendice A pour un plan d'étage du bâtiment.

3.5 Equipment installer par le Government:

Le GFC-AAHL et le FWI-AAHL s'assureront qu'un LIAS est installé et qu'il est entièrement fonctionnel avant de céder l'installation.

3.6 Période des travaux et dates de livraison:

N° de l'invitation - Solicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'entrepreneur devra fournir tout le matériel requis pour le système de surveillance de la température au plus tard le **1er mars 2022** au GFC-AAHL à Moncton, N.-B., et au FWI-AAHL à Winnipeg, Manitoba. Se référer à l'annexe A et à l'annexe C pour les spécifications.

L'entrepreneur doit terminer l'installation et les autres tâches énumérées à la section 3.2 dans les 28 jours suivant la confirmation que le LIAS a été installé et est fonctionnel.

3.7 Qualifications du Contracteur:

Non applicable.

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT (page 1 de 5)

Prix unitaire ferme tout compris en dollars canadiens, droits de douane et taxe d'accise canadienne inclus, FAB Destination, y compris tous les frais de livraison précisés. La taxes sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) sont en sus.

L'entrepreneur doit fournir les articles suivants dans les quantités suivantes au :

1. les laboratoires de la santé des animaux aquatiques (AAHL) du Centre des pêches du Golfe (GFC) à Moncton, Nouveau-Brunswick
2. les laboratoires de la santé des animaux aquatiques (AAHL) de l'Institut des eaux douces (FWI) à Winnipeg, Manitoba

Tous les produits livrables devraient être reçus au plus tard le **1 mars 2022**.

Évaluation du prix: Le prix de la soumission sera évaluée en en dollars canadiens, droits de douane et taxe d'accise canadienne inclus, FAB Destination, y compris tous les frais de livraison précisés. La taxes sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) sont en sus

Base de sélection: Une soumission doit respecter **les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères obligatoires** pour être déclarée recevable. La soumission avec le meilleur résultat global sur le plan de prix (40%) et technique (60%) sera recommander pour l'attribution du contrat.

Table A: SITE DE MONCTON, NB

Système de surveillance de la température pour les laboratoires de la santé des animaux aquatiques (AAHL) du Centre des pêches du Golfe (GFC) à Moncton, Nouveau-Brunswick
(adresse au complet: 343 Avenue de l'Université, Moncton, N.-B. E1C 9B6 Canada)

No d'article	Description	Unité d'émission	Quantité	Prix Unitaire	Prix calculé (A)
1	Pour la fourniture et la livraison d'un système de surveillance de la température selon les exigences obligatoires énumérées dans l'annexe A basé sur le nombre d'unités répertoriés dans l'appendice A	chaque	1	_____ \$	_____ \$
2	Pour l'installation du système et la formation du personnel à l'utilisation d'un système de surveillance de la température selon les exigences obligatoires énumérées dans l'annexe A basé sur le nombre d'unités répertoriés dans l'appendice A	chaque	1	_____ \$	_____ \$
3	Première année (1er avril 2022 au 31 mars 2023) de stockage et de gestion de données dans le Cloud, support technique à distance	chaque	1		

	et mises à jour automatiques du Cloud d'un système de surveillance de la température conformément aux exigences obligatoires énumérées dans l'annexe A basé sur le nombre d'unités répertoriés dans l'appendice A			_____ \$	_____ \$
SOUS TOTAL (Taxes en surplus) (Table A)					_____ \$
ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT (page 2 de 5)					
Système de surveillance de température *Année optionnelles (3 option d'une année chacune)					
Table B: 1^{er} option: du 1er avril, 2023 au 31 mars, 2024					
4	Stockage et gestion de données dans le Cloud, support technique à distance et mises à jour automatiques du Cloud pour l'année 2 (1er avril 2023 au 31 mars 2024)	chaque	1	_____ \$	_____ \$
5	Vérification/étalonnage des sondes pour l'année 2 (laisser vide si cela peut être fait par l'acheteur)	chaque	1	_____ \$	_____ \$
SOUS TOTAL (Taxes en surplus) (Table B)					_____ \$
Table C: 2^e option: du 1er avril, 2024 au 31 mars, 2025					
6	Stockage et gestion de données dans le Cloud, support technique à distance et mises à jour automatiques du Cloud pour l'année 3 (1er avril 2024 au 31 mars 2025)	chaque	1	_____ \$	_____ \$
7	Vérification/étalonnage des sondes pour l'année 3 (laisser vide si cela peut être fait par l'acheteur)	chaque	1	_____ \$	_____ \$
SOUS TOTAL (Taxes en surplus) (Table C)					_____ \$
Table D: 3^e option: du 1er avril, 2024 au 31 mars, 2025					
8	Stockage et gestion de données dans le Cloud, support technique à distance et mises à jour automatiques du Cloud pour l'année 4 (1er avril 2025 au 31 mars 2026)	chaque	1	_____ \$	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 F4750-210809/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
 MCT033
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

9	Vérification/étalonnage des sondes pour l'année 4 (laisser vide si cela peut être fait par l'acheteur)	chaque	1	_____ \$	_____ \$
SOUS TOTAL (Taxes en surplus) (Table D)					_____ \$

Sous total table A – Système de surveillance de température & 1er année de l'entretien	\$
Sous total table B – 2e année de l'entretien (Option 1)	\$
Sous total table C – 3 ^e année de l'entretien (Option 2)	\$
Sous total table D – 4 ^e année de l'entretien (Option 3)	\$
TOTAL (taxes en surplus) Site de Moncton (Table A+B+C+D)	\$

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT (page 3 de 5)

Table E: SITE DE WINNIPEG, MANITOBA

Système de surveillance de la température pour les laboratoires de la santé des animaux aquatiques (AAHL) de l'Institut des eaux douces (FWI) à Winnipeg, Manitoba
 (adresse complet: 501 University Crescent, **Winnipeg, Manitoba** R3T 2N6 Canada)

No d'article	Description	Unité d'émission	Quantité	Prix Unitaire	Prix calculé (A)
10	Pour la fourniture et la livraison d'un système de surveillance de la température selon les exigences obligatoires énumérées dans l'annexe A basé sur le nombre d'unités répertoriés dans l'appendice A	chaque	1	_____ \$	_____ \$
11	Pour l'installation du système et la formation du personnel à l'utilisation d'un système de surveillance de la température selon les exigences obligatoires énumérées dans l'annexe A basé sur le nombre d'unités	chaque	1	_____ \$	_____ \$

	répertoriés dans l'appendice A				
12	Première année (1er avril 2022 au 31 mars 2023) de stockage et de gestion de données dans le Cloud, support technique à distance et mises à jour automatiques du Cloud d'un système de surveillance de la température conformément aux exigences obligatoires énumérées dans l'annexe A basé sur le nombre d'unités répertoriés dans l'appendice A	chaque	1	_____ \$	_____ \$
SOUS TOTAL (Taxes en surplus) (Table E)					\$ _____
ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT (page 4 de 5)					
Système de surveillance de la température *Année optionnelles (3 option d'une année chacune)					
Table F: 1er option: du 1er avril, 2023 au 31 mars, 2024					
13	Stockage et gestion de données dans le Cloud, support technique à distance et mises à jour automatiques du Cloud pour l'année 2 (1er avril 2023 au 31 mars 2024)	chaque	1	_____ \$	_____ \$
14	Vérification/étalonnage des sondes pour l'année 2 (laisser vide si cela peut être fait par l'acheteur)	chaque	1	_____ \$	_____ \$
SOUS TOTAL (Taxes en surplus) (Table F)					\$ _____
Table G: 2nd option: du 1er avril, 2024 au 31 mars, 2025					
15	Stockage et gestion de données dans le Cloud, support technique à distance et mises à jour automatiques du Cloud pour l'année 3 (1er avril 2024 au 31 mars 2025)	chaque	1	_____ \$	_____ \$
16	Vérification/étalonnage des sondes pour l'année 3 (laisser vide si cela peut être fait par l'acheteur)	chaque	1	_____ \$	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

SOUS TOTAL (Taxes en surplus) (Table G)						\$ _____
Table H: 3rd option: du 1er avril, 2025 au 31 mars, 2026						
17	Stockage et gestion de données dans le Cloud, support technique à distance et mises à jour automatiques du Cloud pour l'année 4 (1er avril 2025 au 31 mars 2026)	chaque	1	_____ \$	_____ \$	
18	Vérification/étalonnage des sondes pour l'année 4 (laisser vide si cela peut être fait par l'acheteur)	chaque	1	_____ \$	_____ \$	
SOUS TOTAL (Taxes en surplus) (Table H)						\$ _____

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT (page 5 de 5)

Site de Winnipeg –

Sous-total tableau E - Système de surveillance de la température et 1ère année d'entretien	\$
Sous-total tableau F – 2 ^e année d'entretien	\$
Sous-total tableau G – 3 ^e année d'entretien	\$
Sous-total tableau H – 4 ^e année d'entretien	\$
TOTAL (Taxes applicable en sus) Winnipeg (Table E+F+G+H)	\$

Site de Moncton & Winnipeg :

TOTAL (Taxes applicables en sus) Moncton (Table A+B+C+D)	\$
TOTAL (Taxes applicables en sus) Winnipeg (Table E+F+G+H)	\$
TOTAL de la soumission (Taxes applicables en sus) (Moncton et Winnipeg)	\$

Marque/Modèle Offert (pour Moncton et Winnipeg) : _____

ANNEXE «C» CRITERES D'EVALUATION OBLIGATOIRES ET TECHNIQUES

EXIGENCES OBLIGATOIRES

Les soumissions DOIVENT satisfaire à toutes les exigences obligatoires indiquées ci-après. Afin de démontrer que toutes les exigences des spécifications techniques sont respectées, les soumissionnaires DOIVENT déposer les spécifications complètes du matériel proposé ou des documents contenant la description complète dudit matériel, ou les deux. Toute proposition qui ne satisfait pas à toutes les spécifications et exigences obligatoires sera déclarée irrecevable. Chaque exigence doit être traitée séparément

SPÉCIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES:

Une proposition peut être soumise même si elle ne répond pas à toutes les spécifications supplémentaires. Cependant, le respect de ces spécifications est souhaitable et sera un facteur déterminant dans le choix d'une proposition si de nombreuses propositions satisfont à toutes les exigences obligatoires. Ces spécifications supplémentaires utilisent un critère coté.

Les spécifications complètes du matériel ou les documents contenant sa description complète (ou les deux) devraient être déposés avec la soumission, mais ils peuvent aussi l'être à une date ultérieure. Si les spécifications ou les documents susmentionnés ne sont pas déposés avec la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui accordera un délai pour satisfaire à cette exigence particulière. En cas de non-respect du délai établi par l'autorité contractante et de l'exigence connexe, la soumission sera déclarée irrecevable.

Les répondants devraient transmettre seulement des renseignements pertinents relatifs à cette demande. Nous déconseillons de joindre des documents techniques ou publicitaires, à moins qu'ils servent à fournir des renseignements précis demandés

Toutes changements du besoin et/ou question seront adressé dans une amendement à la demande soumission et posté sur le site web Achats et Ventes au: [Trouver des opportunités - Achatsetventes.gc.ca](http://Trouver_des_opportunités_-_Achatsetventes.gc.ca)

Base de sélection: Une soumission doit respecter **les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères obligatoires** pour être déclarée recevable. La soumission avec le meilleur résultat global sur le plan de prix (40%) et technique (60%) sera recommander pour l'attribution du contrat.

CRITERES OBLIGATOIRES: Toute proposition qui ne satisfait pas à toutes les spécifications et exigences obligatoires sera déclarée irrecevable. Chaque exigence doit être traitée séparément

Critères obligatoire techniques pour : Système de surveillance de température

	Spécifications techniques	Renvoi dans la soumission technique du fournisseur (n° de page)	Commentaires du fournisseur
1	Doit être équipé de capteurs RTD pour la surveillance de la température		
2	Doit permettre la surveillance de la température des unités ultra-froids à une température minimale de -86° C (incertitude supérieure ou égale à $\pm 2^\circ \text{ C}$)		
3	Doit permettre la surveillance de la température des unités typiques dans une plage de température de -40° C à 60° C (incertitude supérieure ou égale à $\pm 1^\circ \text{ C}$)		
4	L'étalonnage et/ou la vérification et/ou le réglage des capteurs RTD doit être possible, soit par le fournisseur, soit par l'acheteur		
5	Les capteurs RTD doivent avoir un câble plat d'au moins 1 mètre de long connecté à l'émetteur qui n'obstruera pas la fermeture de la porte		
6	Doit avoir un appareil de mesure (émetteur) à canal unique ou double avec un taux d'échantillonnage programmable (par exemple une lecture toutes les 5, 10 ou 15 minutes)		
7	Les émetteurs doivent fonctionner utilisant une alimentation électrique standard de 120 V		
8	Les émetteurs doivent être équipés d'une pile de réserve standard (par exemple 9V, AA, AAA) avec indicateur de niveau de pile		

	Spécifications techniques	Renvoi dans la soumission technique du fournisseur (n° de page)	Commentaires du fournisseur
9	Les transmetteurs doivent <u>afficher la température en ° C</u> directement sur l'unité		
10	L'émetteur doit avoir une <u>mémoire interne</u> capable de contenir un <u>minimum de 2000 points de données</u> et doit être <u>auto-réparable</u> (les données de la mémoire interne doivent être automatiquement envoyées vers le cloud suivant une panne du système)		
11	Le fournisseur doit fournir la <u>gestion des données et le dépannage 24 heures sur 24</u>		
12	Doit permettre la <u>configuration locale de capteurs et d'alarmes individuels</u> (par exemple, limites de température, taux d'échantillonnage, gestion des alarmes, récupération de données, etc.)		
13	Doit permettre <u>la représentation graphique des données</u> (température, alarmes, etc.) et <u>la génération de rapports</u> pouvant être ouvert par un logiciel de bureau commun (e.g. Excel))		
14	Doit avoir une <u>fonction d'alarme visuelle et/ou sonore et par courriel</u>		
15	Doit être <u>entièrement évolutif</u> et <u>transférable</u> à un autre emplacement par l'acheteur		

	Renvoi dans la soumission technique du fournisseur (n° de page)	Commentaires du fournisseur
16 Doit avoir un <u>manuel d'instructions PDF</u> qui comprend toutes les instructions requises pour l'utilisation, la maintenance préventive et le dépannage du système, y compris, mais sans s'y limiter, la reconnaissance des alarmes, le remplacement des sondes et des transmetteurs, la modification des informations du système (par exemple, les spécifications de température), l'ajout ou le retrait de sondes, etc.		
17 Doit être <u>installé par le fournisseur</u> et <u>inclure la formation</u> (sur site ou virtuelle) de 3 membres du personnel par site		
18 Les émetteurs doivent être des <u>appareils sans fil</u> utilisant des protocoles de communication propriétaires avec passerelle		
19 Les passerelles doivent pouvoir <u>communiquer avec les émetteurs sur plusieurs étages avec une mauvaise ligne de site</u> (murs en béton) sur une distance d'au moins 300 pieds. Des répéteurs/points d'accès ou plusieurs passerelles peuvent être acceptables		
20 Le fournisseur doit fournir le <u>stockage et la sauvegarde des données sur un Cloud pendant au moins 10 ans</u> , une assistance technique à distance et des mises à jour automatiques du Cloud. <u>Les frais inclus dans la soumission doivent être clairement définis et distincts de l'achat initial et de l'installation</u>		

N° de l'invitation - Solicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Spécifications techniques	Renvoi dans la soumission technique du fournisseur (n° de page)	Commentaires du fournisseur
21 Tous les livrables devraient être reçus au plus tard le 1er mars 2022 au 343, avenue de l'Université, Moncton, N.-B. E1C 9B6 Canada et 501 University Crescent, Winnipeg, Manitoba R3T 2N6 Canada		

CRITERES TECHNIQUES COTÉS : La soumission doit obtenir le nombre minimal de **40 points exigés** pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés ci-dessous.

Critères techniques cotés: Système de surveillance de température

	Spécifications techniques	Points Maximum accordés	Renvoi dans la soumission technique du fournisseur (n° de page)	Commentaires du fournisseur
1	Devrait permettre la vérification/l'étalonnage des sondes et les ajustements de températures (par exemple, facteur de correction) par le propriétaire du système	50		
2	Critères d'accessibilité : Le système devrait être utilisable par le personnel malvoyant	25		
3	Les capteurs RTD devraient être équipés ou adaptés pour être utilisés avec un tampon thermique	10		
4	Devrait avoir une fonction de piste de vérification par capteur	25		
5	Les émetteurs devraient déclencher une alarme lorsque le système fonctionne sur pile	5		
6	Devrait avoir une fonction d'alarme par SMS	5		
7	Devrait avoir une fonction fin de semaine et congés fériés pour les alarmes	5		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEX « D » Attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19

(requis avec la soumission)

Je, _____ (*prénom et nom de famille*), en tant que représentant de _____ (*nom de l'entreprise*), dans le cadre de la demande de soumissions numéro _____ (*insérer le numéro de la demande de soumissions*), garantis et atteste que tous les membres du personnel que _____ (*nom de l'entreprise*) fournira dans le cadre du présent contrat et qui accèdent aux lieux de travail du gouvernement fédéral où ils peuvent être en contact avec les fonctionnaires seront :

- (a) entièrement vaccinés avec un(des) vaccin(s) contre la COVID-19 approuvé(s) par Santé Canada; ou
- (b) à moins de ne pouvoir être vaccinés en raison d'une contre-indication médicale certifiée, de la religion ou d'autres motifs de discrimination interdits en vertu de la Loi canadienne sur droits de la personne, à condition que des mesures d'adaptation et d'atténuation aient été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci;

jusqu'à ce que le gouvernement du Canada indique que l'exigence de vaccination contre la COVID-19 de la politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs ne soit plus en vigueur.

J'atteste que tous les membres du personnel fournis par _____ (*nom de l'entreprise*) ont été informés des exigences de vaccination contre la COVID-19 de la Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs, et que _____ (*nom de l'entreprise*) a attesté qu'elle s'est conformée à cette exigence.

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis à la date indiquée ci-dessous et assure qu'ils le demeureront pendant toute la durée du contrat. Je comprends que les attestations fournies au gouvernement du Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends également que le gouvernement du Canada considérera que l'entrepreneur n'a pas respecté ses engagements s'il découvre qu'une attestation est fautive pendant la période de soumission des propositions ou de contrat, qu'il s'agisse d'une erreur ou d'un acte délibéré. Le gouvernement du Canada se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier l'attestation d'un soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le gouvernement du Canada peut constituer un manquement au contrat.

Signature : _____

Date : _____

Facultatif

À des fins de collecte de données uniquement, veuillez apposer vos initiales ci-dessous si votre entreprise a déjà mis en vigueur sa propre politique de vaccination contre la COVID-19 ou des exigences en la matière pour ses employés. Le fait d'apposer vos initiales ci-dessous **ne remplace pas** l'obligation de remplir l'attestation ci-dessus.

Initiales : _____

Selon la politique de vaccination contre la COVID-19 du gouvernement du Canada relative au personnel des fournisseurs, les renseignements que vous avez fournis seront protégés, utilisés, conservés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Veuillez prendre note que vous avez le droit d'accéder à tout renseignement dans votre dossier et d'y apporter des corrections, et que vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Bureau du commissariat à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels. Ces droits s'appliquent également à

N° de l'invitation - Solicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

toutes les personnes qui sont considérées comme membres du personnel aux fins du contrat et qui doivent accéder les lieux de travail du gouvernement du Canada où ils pourraient entrer en contact avec des fonctionnaires.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « F » LISTE D' ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES

LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE

Dénomination sociale du fournisseur: _____

Adresse du fournisseur: _____

Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA): _____

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES : INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE

NOM	TITRE DE POSTE

N° de l'invitation - Solicitation No.

F4750-210809/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

MCT-1-44056

Id de l'acheteur - Buyer ID

MCT033

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Ajoutez des noms supplémentaires sur une feuille séparée si nécessaire.

N° de l'invitation - Solicitation No.
F4750-210809/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F4750-210809

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44056

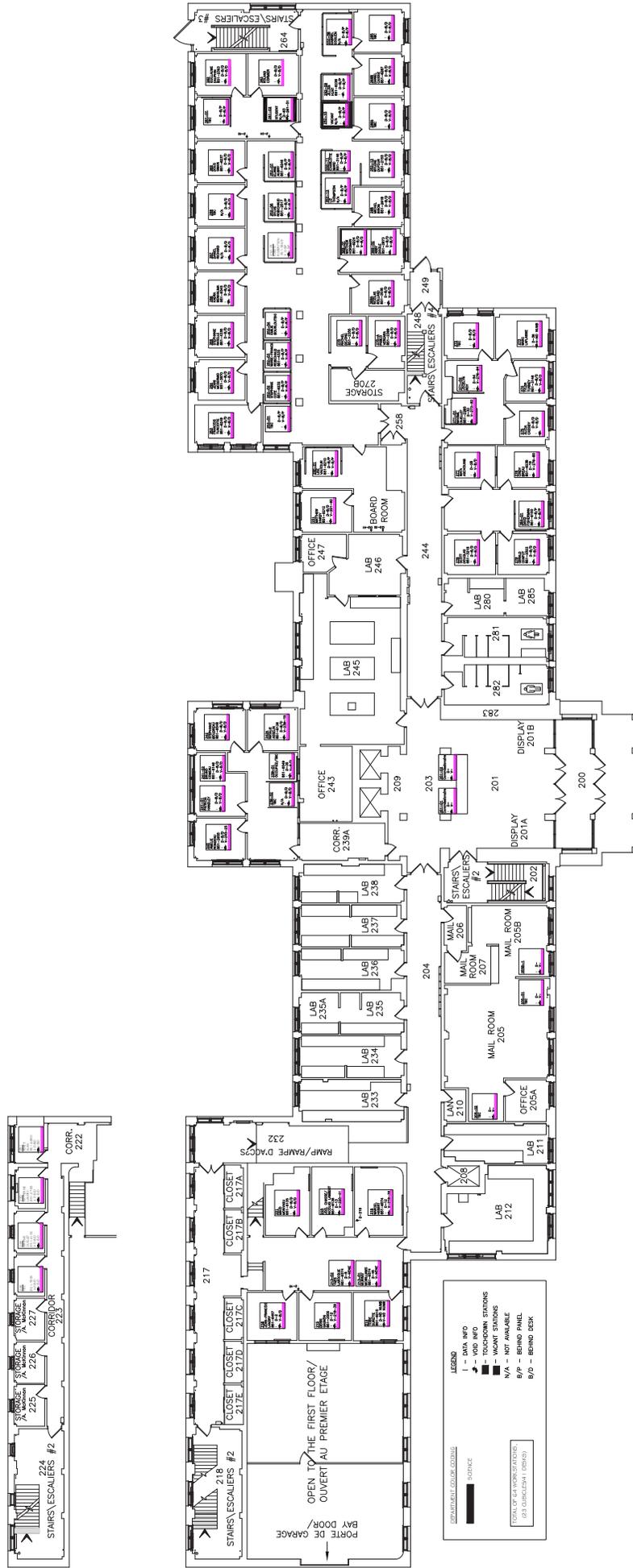
Id de l'acheteur - Buyer ID
MCT033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Appendice A – Descriptions d'unité et Plans d'étage (Moncton & Winnipeg)

Appendix A:
 Temperature Monitoring System for Aquatic Animal Health Laboratories (AAHL)
 of the Gulf Fisheries Centre (GFC) in **Moncton, New Brunswick**

Lab Asset #	Asset Type	Location*	Target temperature (°C)	Comment
GFC-FHU-221	Refrigerator	106	2-8	
GFC-FHU-291	Refrigerator, Walk-in	106	2-8	
GFC-FHU-79	Freezer	108	≤ -15	
GFC-FHU-330	Refrigerator	108	2-8	
-	Room	108	20	
GFC-SHU-259	Refrigerator	109	2-8	
GFC-SHU-260	Refrigerator	109	2-8	
GFC-MBU-597	Freezer	109	≤ -15	
GFC-FHU-59	Incubator	110	15	
GFC-FHU-60	Incubator	110	24	
GFC-FHU-259	Freezer	110	≤ -15	
GFC-FHU-316	Refrigerator	110	2-8	
-	Room	110	20	
-	Room	111	20	
GFC-SHU-200	Refrigerator	114	2-8	
-	Room	114	20	
GFC-SHU-234	Refrigerator	118	2-8	
GFC-MBU-243	Incubator	118	15	
-	Room	118	20	
N/A	Walk-in Freezer	123	≤ -15	
GFC-FHU-255	Refrigerator	127	2-8	
GFC-FHU-257	Refrigerator	131	2-8	
GFC-FHU-254	Incubator	131	15	
GFC-FHU-35	Incubator	132	20	
GFC-FHU-252	Incubator	132	15	
GFC-FHU-253	Incubator	132	15	
GFC-FHU-322	Refrigerator	132	2-8	
GFC-FHU-280	Refrigerator	132	2-8	
-	Room	132	20	
GFC-FHU-258	Freezer	133	≤ -15	
GFC-FHU-260	Refrigerator	133	2-8	
GFC-FHU-41	Incubator	133	25	
GFC-FHU-43	Incubator	133	20	
GFC-FHU-256	Incubator	133	20	
GFC-FHU-308	Incubator	133	25	
-	Room	133	20	

GFC-FHU-275	Freezern, Walk-in	135	≤ -15	
GFC-FHU-273	Freezer, Walk-in	135	≤ -15	
GFC-FHU-274	Freezer, Walk-in	135	≤ -15	
GFC-FHU-82	Refrigerator, Walk-in	135	2-8	
GFC-FHU-328	Ultracold Freezer	135	≤ -65	
GFC-MBU-511	Ultracold Freezer	135	≤ -65	
GFC-MBU-512	Ultracold Freezer	135	≤ -65	
GFC-FHU-329	Ultracold Freezer	135	≤ -65	
GFC-MBU-552	Ultracold Freezer	135	≤ -65	
GFC-MBU-551	Ultracold Freezer	135	≤ -65	
GFC-MBU-575	Ultracold Freezer	135	≤ -65	
-	Room	135	20	
GFC-MBU-204	Refrigerator	237	2-8	
-	Room	237	20	
GFC-MBU-347	Freezer	238	≤ -15	
GFC-MBU-385	Refrigerator	238	2-8	
GFC-MBU-384	Refrigerator	238	2-8	
-	Room	238	20	
GFC-MBU-345	Incubator	245	55	
GFC-MBU-381	Freezer	245	≤ -15	
GFC-MBU-346	Freezer	245	≤ -15	
GFC-MBU-514	Freezer	245	≤ -15	
GFC-FHU-276	Refrigerator	245	2-8	
GFC-MBU-383	Refrigerator	245	2-8	
GFC-MBU-504	Refrigerator	245	2-8	
GFC-MBU-26	Ultracold Freezer	245	≤ -65	
GFC-MBU-584	Ultracold Freezer	245	≤ -65	
-	Room	245	20	
GFC-MBU599	Refrigerator	246	2-8	
GFC-MBU-546	Freezer	247	≤ -15	
GFC-MBU-398	Refrigerator	247	2-8	
Chem Shed B	Room	-	20	Outside main building
Chem shed D	Room	-	20	Outside main building
*Rooms number 1xx are on the first floor while rooms number 2xx are on the second floor.				



SECOND FLOOR

LEGEND

- 1 - N/A INFO
- 2 - VOID INFO
- 3 - TOUCHDOWN STATIONS
- 4 - MOUNT STATIONS
- 5 - NOT AVAILABLE
- 6/7 - BEHIND PANEL
- 8/9 - BEHIND SIGN

DEPARTMENT COLOR CODING

SOURCE

TOTAL OF 64 WORKSTATIONS
(63 DUNCLIN#1 (RHS))

Appendix A:

Système de surveillance de la température pour les laboratoires de l'Institut des eaux douces (FWI) situé à Winnipeg

Lab Asset #	Asset Type	Location	Comments
FWI CE 2-126	Controlled Environment Room	2-126	
FWI CE 2-127	Controlled Environment Room	2-127	
FWI CE 2-145	Controlled Environment Room	2-142B	
FWI-515	Freezer -20	2-121	
FWI-450	Freezer -20	2-135A	
FWI-470	Freezer -20	2-135C	
FWI-341	Freezer -20	2-135D	
FWI-305	Freezer -20	2-62	
FWI-508	Freezer -20	3-45	
FWI-052	Incubator	2-129A	
FWI-301	Incubator	2-129A	
FWI-304	Incubator	2-129B	
FWI-300	Incubator	2-132	
FWI-429	Incubator	2-132	
FWI-423	Incubator	2-64	
FWI-584	Incubator	2-64	
FWI-641	Incubator	2-64	
FWI-642	Incubator	2-64	
FWI-342	Refrigerator	2-135A	
FWI-401	Refrigerator	2-135C	
FWI-337	Refrigerator	2-135D	
FWI-115	Refrigerator	3-45	
FWI-428	Refrigerator/Freezer - Side by side	2-129B	Each component monitored independantly
FWI-117	Refrigerator/Freezer - Side by side	2-62	Each component monitored independantly
FWI-153	Refrigerator/Freezer - Side by side	2-63	Each component monitored independantly
FWI-228	Refrigerator/Freezer - Side by side	2-65	Each component monitored independantly
FWI-114	Refrigerator/Freezer - Side by side	2-68	Each component monitored independantly
FWI-414	Ultracold Freezer -80	2-135E	
FWI-451	Ultracold Freezer -80	2-135E	
FWI-504	Ultracold Freezer -80	2-135E	
FWI-526	Ultracold Freezer -80	2-135E	
FWI-004	Ultracold Freezer -80	2-142B	
FWI-312	Ultracold Freezer -80	2-142B	
FWI-549	Ultracold Freezer -80	2-142B	
FWI-661	Ultracold Freezer -80	2-142B	
FWI-482	Ultracold Freezer -80	2-81	
FWI-527	Ultracold Freezer -80	2-81	
FWI-531	Ultracold Freezer -80	2-81	
FWI-615	Ultracold Freezer -80	2-81	
FWI-151	Ultracold Freezer -80	2-63	
FWI-092	Ultracold Freezer -80	2-65	
FWI-415	Ultracold Freezer -80	2-65	
FWI-363	Ultracold Freezer -80	3-45	

